



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 06/2014
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Gestion du parcage sur la Place du Marché : mesure de
l'occupation et information au public**

Séance de la commission

| | |
|------|------------------------------|
| Date | Lundi 24 mars 2014, à 19h00 |
| Lieu | Hôtel de Ville, salle n° 201 |

Vevey, le 20 février 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

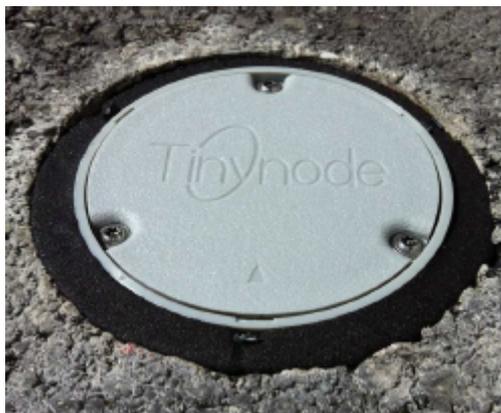
Le présent préavis a pour objet l'installation d'un système de mesure, de contrôle et d'information au citoyen sur l'état d'occupation en temps réel des places de parc de la Place du Marché pour un coût d'investissement de 262'150.— TTC. A plusieurs reprises, le Conseil Communal a exprimé le désir qu'un guidage des automobilistes soit mis en place, indiquant les places disponibles dans les différents parkings souterrains de la ville. La présente démarche s'inscrit dans le même souci d'informer en amont les potentiels utilisateurs de la Place du Marché. Les éléments prévus sont les suivants :

- système de mesure de l'occupation : installation de capteurs individuels sur chaque place de parc ;
- système d'information de l'utilisateur : installation de panneaux indiquant le nombre de places restantes à 4 entrées de la ville, et intégration des données en temps réel dans Cartoriviera ;
- système de paiement et de contrôle : adaptation des horodateurs existants pour qu'ils fonctionnent avec des places numérotées, et croisement des informations avec le système de mesure ;
- mode de paiement : adaptation des horodateurs afin qu'ils acceptent des jetons, selon la demande de l'Association des commerçants.

Ce préavis sera complété par une décision concernant l'adaptation de la géométrie du stationnement sur la place, dans le but d'intégrer les places supprimées sur la rue Louis-Meyer.

Système de mesure de l'occupation

La technologie proposée repose sur l'installation de capteurs électromagnétiques sans fil sur chaque place de parc.

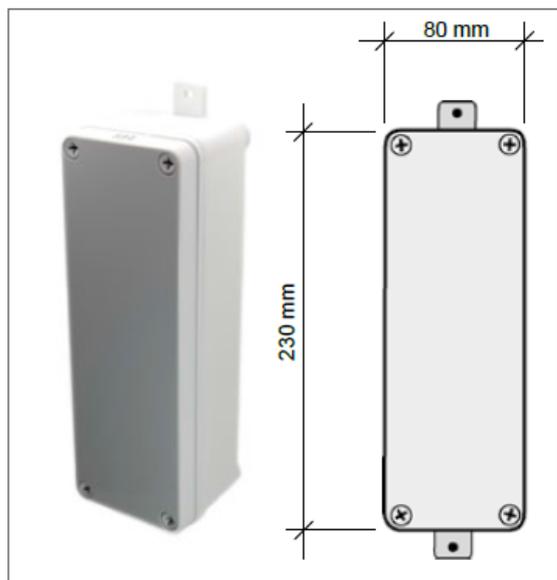


Capteur intégré dans le revêtement (diamètre 12 cm, profondeur 3 cm)

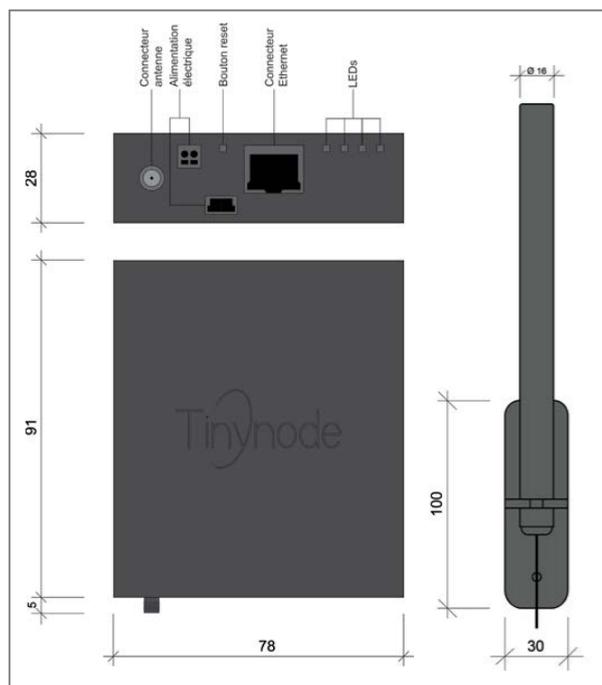
Les caractéristiques de ces capteurs sont les suivantes :

- autonomie : chaque capteur dispose d'une batterie remplaçable avec une autonomie moyenne de 8 ans. Cette autonomie permet de ne prévoir a priori aucune intervention jusqu'à la prochaine fête des vignerons de 2019 ;
- réutilisabilité : les capteurs peuvent être déplacés (le support plastique, collé dans le revêtement, n'est pas récupérable). Ils pourront donc être réutilisés sur la même place après la prochaine fête des vignerons. La batterie pourra être remplacée par la même occasion. Un modèle avec une autonomie moyenne de 10 ans pourra alors être choisi. Si le nombre total de places devait diminuer après 2019, les capteurs pourront être réutilisés dans d'autres zones de parcage de la ville ;
- résistance : les capteurs fonctionnent quelles que soient les conditions météorologiques et ont une résistance mécanique compatible avec toutes les utilisations de la place (marché, cirque, déneigement, etc.) ;
- entretien : l'infrastructure proposée est conçue pour nécessiter un entretien minimum. En dehors d'une panne ou d'une batterie vide (remplacement réalisable par la ville), aucun entretien n'est en principe nécessaire.

En plus des capteurs, une quarantaine de répéteurs, permettant d'acheminer l'information mesurée par chaque capteur vers les concentrateurs, seront installés sur des mâts existants. Les concentrateurs seront installés dans un bâtiment communal de la place, et leur antenne sera disposée en toiture. Ils permettent de lier l'infrastructure de mesure avec le réseau informatique de la ville.



Répéteurs (44 éléments)



Concentrateurs (5 éléments)

Le logiciel fourni offre la possibilité de désactiver provisoirement certaines zones, ce qui permet de tenir compte des diverses manifestations qui occupent régulièrement la place (marché, etc.), et par conséquent d'informer l'utilisateur sur le nombre réel de places disponibles.

Système d'information de l'utilisateur

L'information sur la disponibilité des places sera diffusée de deux manières :

- installation de totems à 4 entrées de la ville :
 - rond-point « En Bergère » ;
 - avenue de Gilamont ;

- route de Blonay ;
- Entre-deux-Villes.

Ces totems afficheront en temps réel le nombre de places restantes sur la Place du Marché, de la même manière que cela fonctionne par exemple déjà pour le parking du Panorama. L'installation d'afficheurs supplémentaires est prévue, dans le cas où d'autres parkings souhaiteraient informer sur leur occupation aux entrées de la ville ;



Exemple d'affichage avec nombre de places libres (uniquement illustratif)

- diffusion en temps réel dans Cartoriviera : une couche supplémentaire affichera en temps réel l'état d'occupation de chaque place de parc. Cette fonctionnalité sera également disponible sur la version mobile de Cartoriviera, destinée aux tablettes et smartphones. Toute l'intégration des données sera effectuée par le Système d'information du territoire (SIT).



Affichage en temps réel dans Cartoriviera de la position du véhicule et des places disponibles

Systeme de paiement et de contrôle

Afin d'améliorer le confort de l'usager et d'optimiser l'efficacité des contrôles, la configuration des horodateurs sera modifiée :

- adaptation technique de 4 des 7 horodateurs actuels pour permettre une gestion de places numérotées ;
- marquage au sol du numéro des places ;
- installation des 4 horodateurs aux extrémités de la place ;
- inscription sur la face avant de l'horodateur des numéros de places indisponibles les jours de marché ;
- configuration du monnayeur pour permettre l'utilisation de jetons, et achat de 1000 jetons à destination des commerçants ;
- installation d'un panneau lumineux au-dessus de chaque horodateur, pour améliorer sa visibilité ;



Panneau lumineux disposé en-dessus de l'horodateur

- installation d'un panneau solaire supplémentaire par horodateur, pour permettre un fonctionnement sans alimentation électrique.

Les trois horodateurs qui ne seront plus utilisés sur la place serviront pour le renouvellement d'autres appareils.

Avantages des systèmes proposés

L'installation d'une infrastructure de mesure de l'occupation des places et d'information de l'utilisateur offre les avantages suivants :

- + information de l'utilisateur aux entrées de la ville sur le nombre de places restantes, et par conséquent diminution du trafic en direction de la place en cas de saturation du parking ;
- + information de l'utilisateur ainsi que du gestionnaire du parking en temps réel sur Cartoriviera, et donc localisation précise des places disponibles ;
- + enregistrement de statistiques détaillées d'utilisation. Ces données seront très utiles lors du réaménagement de la place après la prochaine fête des vignerons de 2019, qui prévoit une diminution du nombre total de places. Ces statistiques seront également utiles pour la gestion courante de la place ;
- + installation future possible de totems sur la place au départ de chaque rangée, pour un guidage encore plus fin de l'utilisateur (non prévu dans l'état actuel du projet) ;
- + ajout futur possible d'afficheurs supplémentaires pour informer sur l'occupation d'autres parkings de la ville (non prévu dans l'état actuel du projet).

L'installation d'horodateurs à places numérotées offre les avantages suivants pour l'utilisateur :

- + paiement plus rapide, car il n'est plus nécessaire de revenir au véhicule déposer un ticket ;
- + la disposition des horodateurs aux 4 extrémités de la place permet d'y avoir accès presque sans faire de détour, quelle que soit la place concernée et la destination de l'utilisateur ;
- + horodateurs plus visibles et par conséquent plus facilement localisables, surtout la nuit ;
- + meilleure information de l'utilisateur sur les périodes de marché, et par conséquent moins de risque de voir le véhicule se faire enlever.

Ainsi que pour ASR :

- + amélioration importante de l'efficacité des contrôles sur la place : accès en temps réel depuis une tablette aux numéros de places payées et impayées. L'assistant présent sur la place peut donc localiser visuellement très rapidement les véhicules en infraction,

sans avoir besoin de consulter les tickets présents sous le pare-brise, ou d'imprimer un rapport à l'horodateur ;

- + possibilité d'identifier et de localiser en temps réel les véhicules en infraction depuis le bureau (ou depuis une tablette connectée à internet), par croisement des données d'occupation et de paiement. Cette possibilité permet donc aux assistants de sélectionner le meilleur moment pour effectuer un contrôle ;
- + diminution du resquillage et amélioration générale de l'efficacité des contrôles, et par conséquent augmentation des recettes. Une rentabilité du système peut donc être envisagée.

Investissements

Les éléments financiers liés à ce projet sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| | Montants [CHF] |
|--|-----------------------|
| Système de mesure de l'occupation | |
| Fourniture et installation de 455 capteurs, 46 répéteurs et 5 concentrateurs | 115'820 |
| Logiciels, équipement informatique et gestion de projet | 17'107 |
| | |
| Système d'information de l'utilisateur | |
| Fourniture et installation de 4 totems | 33'777 |
| Travaux de génie civil pour installation et alimentation électrique des totems | 20'000 |
| Développement spécifique Cartoriviera (gestion du temps réel) | 6'858 |
| | |
| Système de paiement et de contrôle | |
| Adaptation de 4 horodateurs existants | 18'768 |
| Achat de 1000 jetons | 3'300 |
| Marquage des numéros sur chaque place | 16'500 |
| Achat de deux tablettes destinées aux assistants de sécurité publique | 600 |
| | |
| Divers et imprévus | 10'000 |
| | |
| TOTAL HT | 242'730 |
| TOTAL TTC | 262'150 |
| | |

La mise en place d'une telle infrastructure aura deux effets financiers positifs pour la ville :

1. Diminution du resquillage : ce système intégré de détection de présence et de paiement aura pour effet de diminuer le resquillage sur la place. Si l'on estime à 5% l'augmentation des recettes, cela représente un montant d'environ CHF 30'000 par année ;
2. Amélioration de l'efficacité des contrôles : le fait de pouvoir visualiser automatiquement les places en infraction sans avoir à contrôler les tickets sous les pare-brises permettra un gain de temps d'environ une heure par jour. Cela représente un montant annuel de CHF 26'000.

La ville de Vevey pourra donc compter sur une amélioration de la rentabilité du parking de la Place du Marché à hauteur de CHF 50'000 par année, ce qui permettra d'amortir entièrement le nouveau système de gestion installé sur 5 ans environ.

Aspect financier

Plan des investissements

Le coût de l'installation du nouveau système de gestion des places de parc de la Place du Marché figure au plan des investissements 2011-2016, réactualisé au 5.12.2013, sous l'objet n° 3410 – Adaptation Place du Marché, PMU-étape 1, qui prévoit une tranche d'investissements de 1 mio de francs en 2014.

Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit demandé de CHF 262'150.— en une seule annuité par prélèvement sur le Fonds de réserve pour la création de places de stationnement qui figure au passif du bilan de la Ville et qui présente un solde disponible de CHF 2'076'606.— au 31.12.2013.

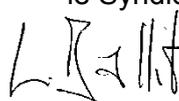
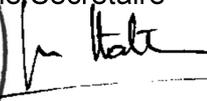
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 06/2014, du 20 février 2014, concernant la « Gestion du parcage sur la Place du Marché : mesure de l'occupation et information au public »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'un nouveau système de mesure, d'information, de paiement et de contrôle des places de parc de la Place du Marché ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 262'150.— ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
4. d'amortir cette dépense en une seule annuité par prélèvement sur le compte de bilan n° 9282.05 – Fonds de réserve pour la création de places de stationnement.

Au nom de la Municipalité
le Syndic  le Secrétaire 



Laurent Ballif

Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Laurent Ballif, Syndic